



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : Cela nous concerne !

La Cfdt France Télévisions participe, depuis quelques mois maintenant, de façon active et constructive à la négociation du prochain accord triennal « Egalité professionnelle ». Il s'agit, dans cet accord, non seulement de garantir l'égalité professionnelle aux femmes salariées de France Télévisions, mais aussi de les protéger de toutes les formes de violence.

Ainsi, la Cfdt a proposé que ce nouvel accord permette aux femmes victimes de violences conjugales et obligées de changer de domicile, de quitter leur région, de bénéficier d'un examen prioritaire et attentif de leur demande de mobilité au sein de l'entreprise. Cela se traduit, dans le projet d'accord, par un accompagnement, par France Télévisions, des femmes victimes de violences conjugales, qui doivent bénéficier d'un hébergement d'urgence, d'un conseil juridique, etc.

MAI 2021

La prise en compte des situations des familles monoparentales est également incontournable dans le projet d'accord : limitation du nombre de week-end et jours fériés travaillés, examen attentif des demandes de temps partiel, d'aménagement des horaires, de télétravail, etc...

D'autre part, la Cfdt est vigilante quant à la [prévention](#) et au traitement du sexisme au travail et des situations de harcèlement sexuel.

« Le sexisme ordinaire au travail se définit comme l'ensemble des attitudes, propos et comportements fondés sur des stéréotypes de sexe, qui sont directement ou indirectement dirigés contre une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe et qui, bien qu'en apparence anodins, ont pour objet ou pour effet, de façon consciente ou inconsciente, de les délégitimer et de les inférioriser, de façon insidieuse voire bienveillante, et d'entraîner une altération de leur santé physique ou mentale. Le sexisme ordinaire au travail se manifeste au quotidien, par exemple, à travers des blagues et commentaires sexistes, des remarques sur la maternité, des stéréotypes négatifs, des incivilités ou des marques d'irrespect, des compliments ou critiques sur l'apparence physique non sollicités, des pratiques d'exclusion » (rapport du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mars 2015).

La Cfdt s'engage aux côtés des femmes dans l'entreprise, mais pas que !

L'accord « égalité professionnelle » en cours de négociation doit aussi se préoccuper de la prévention des agissements à caractère homophobe ou liés à l'orientation, l'identité sexuelle ou de genre. Le projet d'accord prévoit des actions volontaristes pour bannir tout comportement sexiste dans l'entreprise. Sensibilisation, formation, mais aussi sanction : la Cfdt propose que tout soit mis en œuvre pour protéger les salarié(e)s sur le lieu de travail – à la condition que les mesures prises soient proportionnées, justes, transparentes.

Le harcèlement, le sexisme, ce sont des actes, des propos, mais aussi des pratiques discriminatoires en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de mutation ou de renouvellement de contrat, que l'on soit en CDI, en CDD ou intermittent du spectacle.

Cela nous concerne tous, c'est notre combat à tous !

Paris, le 27 mai 2021



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**

SUIVEZ-NOUS SUR

@cfdt_ftv

/cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR